

dans le Chapitre des Allures artificielles, & nous avons dit, que c'est un pas ou un trot raccourci, mesuré & cadencé; que dans ce mouvement le Cheval doit soutenir les jambes qui sont en l'air, l'une devant, l'autre derriere, croisées & opposées comme au trot, mais beaucoup plus raccourci, plus soutenu, & plus écouté que le trot ordinaire; & qu'il ne doit pas avancer ni poser la jambe qui est en l'air, plus d'un pied au de-là de celle qui est à terre, à chaque pas qu'il fait. Cette allure, qui rend un Cheval patient & lui fortifie la mémoire, est très-noble, & fait beaucoup paroître un Officier un jour de revuë ou de parade. L'action du Cheval au passage est la même qu'au piafer; ensorte que pour avoir un idée juste de l'un & l'autre, il faut regarder le piafer comme un passage dans une place sans avancer ni reculer, & le passage est pour ainsi dire, un piafer, dans lequel le Cheval avance environ d'un pied à chaque mouvement. Dans le piafer, le genou de la jambe de devant qui est en l'air, doit être de niveau avec le coude de la même jambe, laquelle jambe doit être pliée de maniere que la pince du pied se lève à la hauteur du milieu du genou de la jambe qui pose à terre : celle de derriere ne doit pas se lever si haut, autrement le Cheval ne seroit pas sur les hanches, mais seulement la pince du pied qui est en l'air à la hauteur du milieu du canon de l'autre jambe. A l'égard du passage; comme le mouvement est plus avancé que celui du piafer, la jambe de devant ne doit pas se lever si haut; mais seulement la pince du pied qui est en l'air à la hauteur du milieu du canon de la jam-